**Province de LIEGE C.C.P. : 000-0025082-56 Tél. : 04/259.92.50**

**Arrondissement de WAREMME BELFIUS : 091-000444209 Fax : 04/259.41.14**

# COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE

**Rue Albert 1er ,16**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 FEVRIER 2017

**Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre –Président ;**

**Mme et MM. Marinette VAN EYCK-GEORGIEN, ~~Jean-Michel ROUFFART~~, Lucien VAN DE WIJNGAERT, Louis FOSSOUL, Echevins ;**

**M. Jean-François WANTEN, Président du CPAS et Conseiller communal ;**

**Mmes et MM. Pierre BRICTEUX, Ludivine ALFIERI, Hélène KINNEN, Guy GIGNEZ, Christine BRONZINI, Marie-Eve HAIDON, Pol LEMESTRE, Roland LEJEUNE, Olivier SALMON, Thierry BELTRAN MEJIDO, Conseillers communaux ;**

**Mme Catherine DAEMS, Directrice générale.**

**Excusé : M. J-M. ROUFFART.**

**SEANCE PUBLIQUE**

La séance est ouverte à **20h00** par Monsieur le Bourgmestre-Président.

1. **Statistiques des interventions de l’année 2016 de l’Agent constatateur et du Gardien de la paix. Information.**

Monsieur SWARTENBROUCKX rappelle qu’en qualité d’agent constatateur, il est compétent dans les domaines suivants : l’environnement, les dégradations à la voirie, le règlement général de police, les infractions à l’arrêt et au stationnement. Il explique qu’il est souvent amené à collaborer avec la police mais aussi avec le service des travaux. Il signale encore sa présence aux sorties d’écoles et ses prestations d’encadrement de manifestations diverses.

Il commente les statistiques 2016. Il indique que la catégorie qui ressort est celle des dépôts publics et qu’on parvient à dresser en moyenne un PV pour 10 dépôts constatés. Il signale que chaque mercredi matin, les dépôts sont ramassés et fouillés avec la collaboration des ouvriers communaux afin de tenter d’obtenir des informations permettant de verbaliser.

En ce qui concerne les infractions à l’arrêt et au stationnement, il déclare que l’on agit en trois phases :

1. On cible les rues ainsi que les différentes problématiques. Avec les agents de quartier, on distribue en porte-à-porte un folder explicatif ;
2. On appose des « cartes rouges » sur les véhicules stationnés en infraction ;
3. On verbalise.

Il signale qu’en 2017, 20 PV ont déjà été rédigés en matière d’infractions à l’arrêt et au stationnement.

Monsieur GIUST, Gardien de la paix, indique que son travail s’axe plus sur le RGP (conflits de voisinage pour terrains non entretenus, haies débordant sur la voie publique, …). Il explique qu’il privilégie la prévention plutôt que la répression.

Monsieur SWARTENBROUCKX ajoute que le Service Agent constatateur – Gardien de la paix est souvent assimilé à la police communale.

Monsieur BELTRAN voudrait savoir, par rapport aux rues sélectionnées en matière d’infractions à l’arrêt et au stationnement, quels sont les critères de choix. Il se demande si le fait d’être perçu par la population comme la nouvelle police communale n’est pas une question de proximité. Enfin, il voudrait savoir si les agents n’ont pas le sentiment d’être un peu limités par rapport à la problématique de l’environnement.

Monsieur SWARTENBROUCKX répond qu’en ce qui concerne les rues sélectionnées, contact a été pris avec la Zone de police qui a donné des informations permettant de cibler certaine voiries : rues J. Wauters, Lecrenier, Reine Astrid, Emile Delcour, Catherine Seret, …. Il précise que cela ne les empêche pas d’aller dans les autres rues.

Monsieur SALMON voudrait savoir comment le service fonctionne : s’il y a tous les jours un mélange des diverses fonctions et s’il y a un jour particulier consacré aux infractions à l’arrêt et au stationnement.

Monsieur SWARTENBROUCKX déclare qu’il n’y a pas de jour spécifique pour constater les infractions à l’arrêt et au stationnement et qu’en ce qui concerne l’environnement, il ne se sent pas enfermé, qu’il répond aux besoins de la Commune et qu’il lui est déjà arrivé d’intervenir par exemple pour un problème de pollution du sol.

Monsieur BELTRAN demande quelles sont les prérogatives de Monsieur SWARTENBROUCKX en matière de pollution du sol.

Monsieur SWARTENBROUCKX répond que tout dépend des quantités et qu’il fait parfois appel au DPC (Département de la Police et des Contrôles de la Wallonie).

Monsieur le Bourgmestre remercie Messieurs SWARTENBROUCKX et GIUST.

1. **Rapport d’avancement final 2016 de la Conseillère énergie. Adoption.**

Madame LEJEUNE, Conseillère Energie, présente le rapport tout en mentionnant que 2016 est une année un peu particulière étant donné qu’elle a été absente 4 mois sans avoir été remplacée.

Monsieur LEMESTRE demande qui est le fournisseur d’électricité pour la commune.

Madame LEJEUNE indique que la commune est liée au marché orchestré par la Province de Liège et que cette année, on a LUMINUS et ENI.

Monsieur SALMON voudrait savoir quelles sont les trois tâches qui occupent le plus la Conseillère énergie.

Madame LEJEUNE répond qu’elle jongle chaque jour avec les différentes missions.

Monsieur SALMON demande quelle est la proportion entre l’aide aux citoyens et l’aide au niveau des bâtiments communaux.

Madame LEJEUNE signale qu’elle ne se déplace pas chez les gens mais qu’elle reçoit dans son bureau. Elle rappelle aussi l’existence du Guichet énergie de Huy.

Monsieur SALMON voudrait savoir quel sera l’objectif pour 2017.

Madame LEJEUNE répond qu’il s’agit du Plan Climat.

Monsieur SALMON demande si madame LEJEUNE a une demande particulière à formuler.

Madame LEJEUNE répond négativement. Elle ajoute qu’elle travaille beaucoup en collaboration avec le Service des Travaux.

Monsieur SALMON demande si elle pense qu’au niveau du Plan Climat, organiser une journée énergie serait porteur.

Madame LEJEUNE répond affirmativement.

Monsieur BRICTEUX trouverait intéressant qu’on puisse établir les économies réalisées depuis qu’on a commencé à mettre en place des mesures.

Madame LEJEUNE présentera un tel rapport l’an prochain.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le courrier du 11 septembre 2008, adressé au Collège communal de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, référencé IG/08022, par lequel Monsieur M. CHARLIER, Directeur général f.f. au Ministère de la Région wallonne, Division de l’Energie, confirme l’octroi d’une subvention en vue de couvrir les frais de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du programme « Communes Energ-Ethiques » visant à mettre en place un conseiller énergie au service des communes de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, VERLAINE, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER et CRISNEE ;

Attendu que la commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, en partenariat avec les communes de VERLAINE, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER et CRISNEE, a signé la charte de la « Commune Energ-Ethique » ;

Considérant qu'eu égard au volume de travail auquel la Conseillère énergie est confrontée, il est apparu nécessaire d'accroître son temps de travail dans la commune de SAINT-GEORGES et de le porter à 3 jours/semaine;

Considérant par ailleurs le courrier du 28/01/2014 de la commune de VERLAINE stipulant qu'elle serait disposée à augmenter les prestations de la Conseillère énergie à raison d'un jour/semaine, ce qui les porteraient à 2 jours/semaine;

Considérant les courriels d’avril 2014 des communes de CRISNEE et de FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER par lesquels elles font part de leur volonté d’engager un Ecopasseur pour leur deux communes et de résilier la convention initiale liant les 4 communes ;

Vu la délibération du Collège communal du 24 février 2014 prenant la décision de principe de :

* Résilier de commun accord la convention de partenariat (Charte "Commune Energ-Ethique") signée conjointement par les communes de CRISNEE, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, SAINT-GEORGES et VERLAINE en 2008;
* Partager le temps de travail (temps-plein) de la Conseillère énergie entre la commune de SAINT-GEORGES et celle de VERLAINE à raison de 3 jours/semaine à SAINT-GEORGES et 2 jours/semaine à VERLAINE ;

Considérant le volume de travail de la Conseillère énergie qui ne fait que croître et le souhait du Collège communal d’augmenter ses prestations ;

Vu le courrier du 28/01/2016 de la Commune de VERLAINE marquant son accord quant à la réduction des prestations de la Conseillère énergie à VERLAINE à raison d’un jour/semaine à partir du 01/02/2016, ce, suite à la demande verbale formulée par la Commune de SAINT-GEORGES auprès de Monsieur JONET, Bourgmestre ;

Vu que le Collège communal, en séance du 04 février 2016, a pris acte de la position de la Commune de VERLAINE et de ce que la Conseillère énergie presterait à partir du 01/02/2016 4 jours/semaine à SAINT-GEORGES et 1 jour/semaine à VERLAINE ;

Attendu que le rapport annuel établi par la Conseillère énergie arrêté au 31/12/2016 doit être soumis à l’adoption du Conseil communal avant d’être envoyé à Monsieur DOUILLET de la Région wallonne et Madame DUQUESNE de l’Union des Villes et Communes de Wallonie asbl ;

Vu les dispositions du CDLD ;

A l’unanimité :

DECIDE :

* D’approuver le rapport annuel arrêté au 31/12/2016 établi par la Conseillère en Energie ;
* De charger la Conseillère en Energie du suivi de ce rapport.

1. **Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 – Adaptations. Adoption.**

Madame KELLECI présente les adaptations :

« Nous avons actualisé les données dans l'encodage SPIRALPCS (programme informatique en ligne du PCS)

1. **Rubrique 1 et 2 :** Identification des membres de la CA : actualisation des données du nouveau Président (Jean-François Wanten).
2. **Rubrique 2.5 :** Ajout du nouveau partenaire : Openado (coordonnées).
3. **Rubrique 5.10 :** Modification de l'action « *Atelier soupe tartine* » en «*Les mercredis de la farandole* ». Changement d'opérateur pour cette action depuis mai 2016. Ce n'est plus le CPAS qui intervient mais le CCA. Les personnes cibles et bénéficiaires du CPAS ne participant pas à cette action, la présence de l'AS au sein des ateliers ne se justifiait plus vis à vis de sa fonction. La Participation aux frais est de 2€/enfant et de 3€/adulte. Nous ne modifions l'action dans SPIRAL que maintenant (temps d'essai pour juger de la pertinence du maintien de cette action) après une évaluation positive et l'accord de la CA.
4. **Rubrique 5.13 :** Nouvelle action : « *création d'une Antenne OPENADO Saint-Georges*» : Grâce à cet antenne, les jeunes de 0 à 25 ans ainsi que leurs familles peuvent bénéficier d'un accompagnement avec, si besoin, un suivi psychologique de courte durée (1 an maximum). C'est un lieu convivial d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement psychosocial qui permet aux familles et aux jeunes d'exprimer gratuitement et en toute confidentialité, leurs inquiétudes et leurs questions. Cette action se développe avec la collaboration de la Province de Liège. Celle-ci intervient dans la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire (assistant social et psychologue) un jour par semaine et dans la diffusion d'informations concernant l'Openado. L'inauguration a eu lieu le 9 décembre 2016 en présence de la Députée provinciale des Affaires sociales, Madame Katty Firquet. L'antenne est opérationnelle depuis le 12 janvier 2017 et la promotion auprès des partenaires potentiels sur la zone géographique est en cours.
5. **Rubrique 8.1 :** Modification du plan financier : adaptation des chiffres en fonction du rapport financier PCS 2016.

Pour votre information, lors de la dernière CA du PCS, les membres de celles-ci ont approuvé

1. les modifications apportées au plan en septembre 2016 dont le Conseil Communal avait déjà adopté les modifications :

- Guichet logement

- Guichet social

Tous deux opérationnels depuis octobre 2016.

- Formations BEPS gratuites, en place depuis septembre 2016.

1. La reconduction des Conventions de partenariat existant entre le PCS et

* Le CPAS
* La Croix-Rouge

1. La reconduction du contrat de collaboration existant entre le PCS et le Cercle Horticole de Saint-Georges « La Bonne Graine ». »

Monsieur SALMON pense que « les mercredis de la farandole » et OPENADO sont de bonnes actions. Il voudrait savoir quelle est la fréquentation.

Madame KELLECI indique que depuis septembre 2016 la participation aux « mercredis de la farandole » a augmenté (+/- 30 personnes dont 13 enfants). En ce qui concerne OPENADO, l’antenne est ouverte depuis janvier 2017 et 10 rendez-vous ont déjà été donnés.

Madame KINNEN demande d’où vient l’assistante sociale d’OPENADO.

Madame KELLECI répond que l’assistante sociale et la psychologue viennent de la Province de Liège.

Monsieur VAN DE WIJNGAERT voudrait savoir comment se passe l’information relative à l’antenne OPENADO.

Madame KELLECI explique qu’il y a des folders et que de son côté le PCS fait la promotion du service par les différents canaux de communication communaux et les écoles.

Monsieur le Bourgmestre signale que nous sommes la seconde commune de l’arrondissement à avoir une antenne OPENADO.

Monsieur LEMESTRE demande comment font les personnes pour obtenir un rendez-vous.

Madame KELLECI informe que c’est elle qui fixe les rendez-vous par téléphone, via un numéro spécifique.

Madame KINNEN voudrait savoir si des jeunes ont déjà pris contact.

Madame KELLECI répond que ce sont les parents qui téléphonent.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2013 adoptant le PCS 2014-2019 ;

Vu sa délibération du 20 février 2014 portant sur des adaptations du PCS demandées par le Gouvernement wallon en date du 12 décembre 2013 ;

Vu le courrier du 22/04/2014 du SPW – Direction interdépartementale de la cohésion sociale, informant que le Gouvernement wallon a approuvé définitivement en séance du 20 mars 2014, le PCS 2014-2019 de Saint-Georges ainsi que les actions « article 18 » ;

Vu ses délibérations des 19/12/2014, 26/03/2015, 15/09/2016 portant sur des adaptations du PCS ;

Vu les propositions d’adaptations du Plan consistant en :

* La modification des rubriques n° 1 et 2 intitulées *« Identification » et Commission d’accompagnement » ;*
* La modification de la rubrique n° 2.5 intitulée *« Autres membres de la Commission d’accompagnement » ;*
* L’actualisation de l’action n° **10** intitulée *« Les Mercredis de la Farandole » ;*
* L’ajout d’une action n° **13** intitulée *«Création d’une Antenne OPENADO à Saint-Georges »* ;
* L’actualisation de la rubrique n° 8.1 intitulée *« Estimation du budget annuel pour la réalisation du plan »* ;

Vu qu’il convient d’approuver la reconduction :

* Des conventions de partenariat avec le CPAS et la Croix-Rouge ;
* Du contrat de collaboration avec La Bonne Graine ;

A l’unanimité :

**MARQUE SON ACCORD** sur les adaptations apportées au PCS consistant en :

* La modification des rubriques n° 1 et 2 intitulées *« Identification » et Commission d’accompagnement » ;*
* La modification de la rubrique n° 2.5 intitulée *« Autres membres de la Commission d’accompagnement » ;*
* L’actualisation de l’action n° **10** intitulée *« Les Mercredis de la Farandole » ;*
* L’ajout d’une action n° **13** intitulée *«Création d’une Antenne OPENADO à Saint-Georges »* ;
* L’actualisation de la rubrique n° 8.1 intitulée *« Estimation du budget annuel pour la réalisation du plan ».*

**APPROUVE** la reconduction :

* Des conventions de partenariat avec le CPAS et la Croix-Rouge ;
* Du contrat de collaboration avec La Bonne Graine.

**ADOPTE** le Plan de cohésion sociale 2014-2019 pour la commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE tel qu’adapté.

1. **Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 – Rapports d’activités et financiers 2016. Adoption.**

Madame KELLECI présente les rapports :

**Rapport d’activités du PCS 2016**

« Le rapport d'activité du PCS se divise en 6 parties :

1. L'équipe du PCS
2. Les données relatives à la réalisation du plan hors article 18

Partie 2bis : article 18

1. Simplification des procédures
2. Focus alphabétisation
3. Focus pauvreté infantile
4. Commentaire sur le formulaire

+ Signatures

1. **Première partie : l'équipe du PCS**

* Cela concerne le PCS de la commune de Saint-Georges-s/M.
* Le régime de travail presté par le chef de projet PCS dans le cadre de sa mission de coordination était d'abord d'un mi-temps, puis un ¾ temps et enfin un temps plein.
* Le chef de projet a une fonction distincte des missions de base du chef de projet en tant qu'accompagnateur social et tenue de permanences sociales avec Les Guichets logement et social.
* Le nombre total d'ETP assumé par le chef de projet pour l'ensemble de ses missions PCS (chef de projet + autres missions PCS) est de 1 ETP.
* Le chef de projet a été engagé lors du PCS 2 (en 2014 ou 2015).
* Le chef de projet travaille en équipe avec un chauffeur du taxi-social « Help taxi » qui est engagé à ¾ temps (0,8 ETP). C'est à 0,75 ETP mais l'encodage de 2 décimales n'est pas permis dans le programme informatique SPIRAL.
* Les besoins en compétences, connaissances, formations identifiés en 2016 par le chef de projet sont et ont été rencontrés en 2016:
  + la gestion de réunions
  + la coordination du réseau
  + la capacité d'écoute
  + la flexibilité
  + le coaching dans la manière de répondre aux appels à projet lancé par les instances compétentes
  + comment amener la mobilisation citoyenne

1. **Deuxième partie : les données générales**

* Le budget PCS total de Saint-Georges est de 85.044,66€ pour 2016 (cfr. Fiche Compte 2016) données actualisées dans SPIRAL et RF 2016.
* La ventilation des recettes est la suivante :
  + Subventions PCS : 52.809,75 €
  + Part communale : 15.096,76 €
  + Primes APE : 2989,52 €
  + autres subventions récurrentes : 14.148,63 €
* La ventilation des dépenses est la suivante :
  + Personnel : 62.569,66 €
  + Fonctionnement : 8.739,19 €
  + Investissement : 13.235,81 €
  + Transferts : 500 €
  + Frais de consultance : 0 €
* Aucune action du PCS n'a bénéficié d'une subvention ponctuelle en 2016
* Le PCS développe 3 actions dans l'axe 1 (insertion socioprofessionnelle) :
  + l'Espace Relais,
  + le salon emploi et formation
  + les formations BEPS.
* les 3 thématiques dans lesquelles le PCS s'estime le plus actif concernant l'axe 1 sont :
  + la préformation-resocialisation (pour les formations BEPS)
  + la coordination des réseaux (pour l'Espace relais et les formations BEPS)
  + information et communication vers les usagers (pour l'Espace relais et les formations BEPS)
  + Le salon emploi et formation n'est pas mentionné car l'action n'a pas encore débuté.
* Le PCS développe 3 actions dans l'axe 2 (accès à un logement décent) :
  + l'Espace Relais,
  + le guichet logement
  + le guichet social (via les avantages sociaux et fiscaux comme réduction du précompte immobilier, ...)
* les 3 thématiques dans lesquelles le PCS s'estime le plus actif concernant l'axe 2 sont :
  + l'accompagnement social
  + la coordination des réseaux
  + information et communication vers les usagers
* Le PCS développe 9 actions dans l'axe 3 (accès à la santé et traitement des assuétudes) :
  + Help Taxi !
  + l'Espace Relais
  + Sensibilisation alcool
  + jardin communautaire
  + sentinelle
  + les mercredis de la farandole
  + formations BEPS
  + le guichet social
  + openado

Les distributions de colis alimentaires ne sont pas reprises car cette deuxième partie ne concerne pas l'article 18.

* les 3 thématiques dans lesquelles le PCS s'estime le plus actif concernant l'axe 3 sont :
  + l'aide aux personnes handicapées (guichet social)
  + la santé-précarité (tous les 9)
  + information et communication vers les usagers (tous les 9)
* Le PCS développe 5 actions dans l'axe 4 (liens sociaux, intergénérationnels et interculturels) :
  + Help Taxi !
  + l'Espace Relais
  + jardin communautaire
  + sentinelle
  + les mercredis de la farandole
* les 3 thématiques dans lesquelles le PCS s'estime le plus actif concernant l'axe 4 sont :
  + la lutte contre l'isolement des personnes (tous les 5)
  + mobilité (help taxi !, Espace relais)
  + coordination des réseaux (tous les 5)
* la proportion des actions qui ne sont pas encore entamées du PCS est de 1/13 : salon emploi et formation.
* Les raisons sont un manque de temps et l'action ne correspond plus aux besoins identifiés sur la commune.
* En 2016, nous avons actualisé (et encodé dans SPIRAL)
  + Nos actions :
    - Modification concernant les actions : Help Taxi ! (augmentation ETP), guichet logement (auparavant collaboration AIS-SOWAER), Mercredi Farandole (auparavant Soupe-tartine).
    - Nouvelles actions : Formations BEPS, Guichet social, Openado.
  + Autres :
    - Nouveau prédisent
    - Plan financier (actualisé)
    - ETP chef de projet (augmentation)
* Le plan n'a pas été réorienté vers la lutte contre la pauvreté en 2016.
* Nous avons identifié en 2016 plusieurs problématiques sociales émergeantes sur la commune :
  + augmentation de la paupérisation : nombres de familles bénéficiant des colis
  + absence de services de première ligne sur le territoire communal compétent dans la prise en charge de problématiques des jeunes : ouverture d'Openado
  + modification des procédures d'introduction des demandes de reconnaissances de handicap par le SPF : ouverture du guichet social
* il y a 4 actions du plan qui sont totalement déléguées à un partenaire
  + l'Espace Relais : via le CPAS
  + Sentinelle : via la province de Liège
  + Mercredi de la Farandole : via le CCA
  + Formations BEPS : via la Croix-Rouge

Nous n'incluons pas :

* Openado (car collaboration avec le PCS pour la prise de RDV)
* Colis alimentaire (article 18)
* jardin communautaire (collaboration avec le Cercle Horticole)
* Aucune action du plan n'est portée de manière autonome par les citoyens (même pour le jardin communautaire, nous intervenons avec le Cercle Horticole pour cogérer)
* Parmi les actions menées en 2016, nous voudrions en soumettre une pour l'actualisation du guide des bonnes pratiques de cohésion sociale : La dispense de formations BEPS à destination de la population de Saint-Georges. Grâce à l'élargissement de notre partenariat déjà établi avec l'antenne de la Croix-Rouge de Flémalle, Engis, St-Georges, nous avons l'opportunité de proposer à 45 personnes citoyennes de Saint-Georges de suivre une formation BEPS de manière gratuite. L'objectif est de rendre les citoyens capables de porter secours à autrui et intervenir au mieux en cas d'accident.

**Partie 2 bis : l'article 18**

Nous bénéficions d'un article 18 qui concerne une action du plan pour la thématique de la lutte contre la pauvreté. Cette action est déjà mise en œuvre par le plan et aucune modification n'a été effectuée en 2016 (en dehors de l'adresse de la nouvelle maison de repos).

1. **Troisième partie : Simplification des procédures**

La simplification des procédures administrative relatives à la coordination du PCS nous a permis de dégager du temps pour d'autres missions. Nous sommes tout à fait satisfaits de cette simplification car le rapport d'activité annuel est simple à remplir et efficace. Les procédures pour les modifications à apporter au plan sont claires et simples.

1. **Quatrième partie : focus alphabétisation**

Nous ne menons pas d'actions dans le domaine de l'alphabétisation.

1. **Cinquième partie : focus pauvreté infantile**

En 2016, une action non ponctuelle était destinée à lutter contre la pauvreté infantile. Elle vise le public des familles monoparentales (via l'atelier Mercredis de la Farandole). Cette action lutte contre la déprivatisation matérielle et la détresse psychologique des enfants car l'Atelier vise à retisser les liens entre les enfants et les parents. Proposition également d'un repas chaud à midi avant l'activité et animations ludiques à destination des enfants et des parents. L'action est intégrée dans SPIRALPCS.

1. **Sixième partie : commentaire sur le formulaire**

Pas de commentaire sur le formulaire.

**+ Signatures**

* Ce RA a été validé par la Commission d'Accompagnement du PCS en date du 15/02/2017.

**Rapport financier du PCS 2016**

à lire en parallèle avec la fiche des Comptes 2016.

* **Rapport financier (hors article 18)**
  + Le responsable administratif du projet est la cheffe de projet du PCS (coordonnées reprises).
  + TABLEAU DE CALCUL DES DEPENSES GLOBALES POUR 2016 :
    - Subvention : 52.809,75 €
    - Total à justifier : 66.012,19 € (52.809,75€+13.202,44 € 25 % part communale)
    - Total justifié : 82.055,14 € (détails en annexe et repris dans la fiche des Comptes 2016. Les chiffres sont différents car dans le Rapport financier, ils ont décompté le point APE. Soit : 82.055,14 € + 2.989,52 € = 85.044,66 € même montant que dans la fiche des Comptes 2016).
    - Total à subventionner : 52.809,75 €
    - Première tranche de la subvention perçue (75%) : 39.607,31 €)
    - Deuxième tranche de la subvention : 13.202,44 €

Information complémentaire concernant la part communale :

* Minimum de 25 % de la subvention : 13.202,44 €
* + Fonds propre : 1.894,32 € (augmentation ETP chauffeur taxi social)

= 15.096,76 €

* **Rapport financier de l'Article 18 :** lecture du rapport.

**BUDGET PCS 2017**: cfr. Fiche + information complémentaire concernant la part communale :

* + Minimum de 25 % de la subvention : 13.202,44 €
  + + Fonds propres : 17.580,55 € (augmentation ETP chauffeur taxi social + coût des travaux éventuels pour le bâtiment Openado Rue Reine Astrid 84 à mettre aux normes suivant les directives des pompiers)

= 30.782,99 € ».

Monsieur SALMON voudrait savoir quel est l’objectif poursuivi pour 2017.

Madame KELLECI indique qu’elle souhaite maintenir les actions en cours et développer la mise en place de l’action emploi.

Monsieur SALMON demande si Madame KELLECI a une question particulière vis-à-vis de la majorité.

Madame KELLECI répond qu’elle n’a pas à se plaindre et que l’augmentation de son temps de travail lui a permis d’encore plus s’investir dans le PCS. Elle espère que le PCS sera reconduit après 2019.

Monsieur BELTRAN dit que Madame KELLECI a déclaré que les utilisateurs du jardin communautaire avaient tendance à être autonomes mais qu’il fallait parfois les recadrer. Il voudrait savoir pourquoi.

Madame KELLECI explique que c’est essentiellement au niveau des demandes d’achat de matériel et que du point de vue de la cohésion sociale, de la recherche de bonnes pratiques, du contact humain, c’est une vraie réussite.

Monsieur BELTRAN demande si les personnes qui fréquentent le jardin communautaire viennent d’endroits plutôt défavorisés du point de vue de posséder un jardin.

Madame KELLECI répond que la plupart disposent déjà d’un jardin personnel et participent au jardin communautaire pour échanger des bonnes pratiques. Elle ajoute que quelques personnes n’habitent pas dans la commune mais que l’on donne toujours la priorité aux Saint-Georgiens.

Madame HAIDON approuve à deux mains toutes les actions. Elle voudrait savoir, si des Saint-Georgiens proposaient une action sociale répondant aux critères du PCS, quelles démarches ils devraient effectuer pour pouvoir collaborer avec le PCS.

Madame KELLECI indique qu’ils doivent prendre rendez-vous avec elle et que si la proposition rentre dans le champ du PCS, celle-ci sera présentée à la commission d’accompagnement puis soumise au conseil communal pour validation.

Madame HAIDON demande quelle aide peut être apportée.

Madame KELLECI explique qu’il faut que l’action rentre dans le champ du PCS et que celui-ci est tout-à-fait ouvert.

Madame HAIDON voudrait savoir quel est le laps de temps pour mettre le tout en place.

Madame KELLECI répond que tout dépend mais que les choses peuvent aller relativement vite. Elle ajoute que les projets doivent concerner les citoyens en général.

Madame HAIDON déclare que depuis quelques mois, on parle de la paupérisation de la population. Elle demande si le PCS compte mener de nouvelles actions à ce sujet.

Madame KELLECI signale que la DICS demande que les PCS axent leurs actions sur la problématique de la paupérisation mais qu’elle ne peut dire aujourd’hui concrètement quelles actions vont être envisagées.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2013 adoptant le PCS 2014-2019 ;

Vu sa délibération du 20 février 2014 portant sur des adaptations du PCS demandées par le Gouvernement wallon en date du 12 décembre 2013 ;

Vu le courrier du 22/04/2014 du SPW – Direction interdépartementale de la cohésion sociale, informant que le Gouvernement wallon a approuvé définitivement en séance du 20 mars 2014, le PCS 2014-2019 de Saint-Georges ainsi que les actions « article 18 » ;

Vu ses délibérations des 19/12/2014, 26/03/2015, 15/09/2016 et 23/02/2017 portant sur des adaptations du PCS ;

Considérant que pour pouvoir prétendre aux subsides pour l’année 2016, il convient de communiquer les rapports financiers PCS et « Article 18 » arrêtés par le Comité d’accompagnement et le Conseil communal au SPW pour le 31 mars 2017 au plus tard ;

Considérant que le Comité d’accompagnement a approuvé le rapport d’activités, les rapports financiers du PCS et « Article 18 » pour l’année 2016 en date du 15 février 2017 ;

A l’unanimité :

**ADOPTE**

* Le rapport d’activités du PCS de Saint-Georges pour l’année 2016 ;
* Le rapport financier du PCS de Saint-Georges pour l’année 2016 ;
* Le rapport financier « Article 18 » du PCS de Saint-Georges pour l’année 2016.

La présente délibération sera transmise au SPW - Direction interdépartementale de la cohésion sociale.

1. **Procès-verbal de la séance publique du conseil communal du 26/01/2017. Adoption.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Adopte, à l’unanimité moins une abstention de Madame HAIDON, absente lors de cette séance, le procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 26 janvier 2017.

1. **Renumérotation de la rue de Bende – Décision.**

Monsieur LEJEUNE observe que l’on n’a pas attribué des numéros pour les parcelles vides ou pour des parcelles pouvant accueillir plusieurs maisons. Par expérience (il a été amené à effectuer un travail similaire pour la commune dans les années 1980), il pense qu’il serait judicieux de prendre ses précautions à ce sujet.

Monsieur le Bourgmestre répond qu’il y a toujours des impondérables.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la circulaire du 07/10/1992 relative à la tenue des registres de la population et des étrangers ;

Attendu qu’il convient de renuméroter les habitations de la rue de Bende, la numérotation actuelle étant anarchique ;

A l’unanimité :

DECIDE de procéder à la renumérotation des immeubles de la rue de Bende comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Rue et Numérotation actuelle suivant le registre de population** | **Nouvelle numérotation** |
| Chaussée Verte, 32 A | Rue de Bende, 2 |
| Rue de Bende, 2 A | Rue de Bende, 4 |
| Terrain vide | Rue de Bende, 6 |
| Rue de Bende, 4 A | Rue de Bende, 8 |
| Terrain vide | Rue de Bende, 10 |
| Terrain vide | Rue de Bende, 12 |
| Rue de Bende, 10 | Rue de Bende, 14 |
| Terrain vide | Rue de Bende, 16 |
| Rue de Bende, 14 | Rue de Bende, 18 |
| Rue de Bende, 16 | Rue de Bende, 20 |
| Rue de Bende, 18 | Rue de Bende, 22 |
| Rue de Bende, 20 | Rue de Bende, 24 |
| Rue de Bende, 1 | Rue de Bende, 1 |
| Rue de Bende, 2 | Rue de Bende, 3 |
| Rue de Bende, 4 | Rue de Bende, 5 |
| Rue de Bende, 4 bis | Rue de Bende, 7 |
| Rue de Bende, 5 | Rue de Bende, 9 |
| Rue de Bende, 8 | Rue de Bende, 11 |
| Terrain vide | Rue de Bende, 13 |
| Rue de Bende, 6 | Rue de Bende, 15 |
| Rue de Bende, 7 | Rue de Bende, 17 |
| Rue de Bende, 9 | Rue de Bende, 19 |

1. **Numérotation de la rue Campagne du Moulin – Décision.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la circulaire du 07/10/1992 relative à la tenue des registres de la population et des étrangers ;

Vu sa délibération du 28 janvier 2016 décidant de dénommer « rue Campagne du Moulin » la portion de la rue Albert 1er à partir du rond-point Lavigne (carrefour avec la N614) jusque la limite avec la commune de VERLAINE ;

Attendu qu’il convient de numéroter les habitations de la rue Campagne du Moulin ;

A l’unanimité :

DECIDE de procéder à la renumérotation des immeubles de la rue Campagne du Moulin comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ancienne adresse** | **Type de bâtiment** | **Nouvelle adresse** |
| Chaussée Verte 107/01 | XYZ coiffure | RueCampagne du Moulin 2/05 |
| Chaussée Verte 107/02 | Easy Phone | Rue Campagne du Moulin 2/04 |
| Chaussée Verte 107/03 | Poivre et Sel | Rue Campagne du Moulin 2/03 |
| Chaussée Verte 107/02 | Double V | Rue Campagne du Moulin 2/02 |
| Chaussée Verte 107/01 | Or du Temps | Rue Campagne du Moulin 2/01 |
| Chaussée Verte 107/11 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/11 |
| Chaussée Verte 107/12 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/12 |
| Chaussée Verte 107/13 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/13 |
| Chaussée Verte 107/14 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/14 |
| Chaussée Verte 107/21 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/21 |
| Chaussée Verte 107/22 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/22 |
| Chaussée Verte 107/23 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/23 |
| Chaussée Verte 107/24 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 2/24 |
| Rue Albert 1er 48 | Maison | Rue Campagne du Moulin 4 |
| Rue Albert 1er 50 | Maison | Rue Campagne du Moulin 6 |
| Rue Albert 1er 50A | Maison | Rue Campagne du Moulin 8 |
| Rue Albert 1er 52 | Maison | Rue Campagne du Moulin 12 |
| Rue Albert 1er 56 | Maison | Rue Campagne du Moulin 20 |
| Rue Albert 1er 58 | Maison | Rue Campagne du Moulin 22 |
| Rue Albert 1er 60 | Maison | Rue Campagne du Moulin 30 |
| Rue Albert 1er 62 | Maison | Rue Campagne du Moulin 32 |
| Rue Albert 1er 41 | Espace Mode | Rue Campagne du Moulin 1/02 |
| Rue Albert 1er 41/01 | Afflelou | Rue Campagne du Moulin 1/01 |
| Rue Albert 1er 41/11 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/11 |
| Rue Albert 1er 41/12 | Centre paramedical | Rue Campagne du Moulin 1/12 |
| Rue Albert 1er 41/13 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/13 |
| Rue Albert 1er 41/14 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/14 |
| Rue Albert 1er 41/15 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/15 |
| Rue Albert 1er 41/21 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/21 |
| Rue Albert 1er 41/22 | Appartement | Rue Campagne du Moulin 1/22 |
| Rue Albert 1er 41/2 | Maison | Rue Campagne du Moulin 3 |
| Rue Albert 1er 41 A | Maison | Rue Campagne du Moulin 5 |
| Rue Albert 1er 41 B | Maisons Blavier | Rue Campagne du Moulin 7 |
| Rue Albert 1er 43 | Maison | Rue Campagne du Moulin 9 |
| Rue Albert 1er 47 | Maison | Rue Campagne du Moulin 13 |
| Rue Albert 1er +47 | Entrepôt | Rue Campagne du Moulin 15 |
| Rue Albert 1er 95/1 | JBC | Rue Campagne du Moulin 17 |
| Rue Albert 1er 95/2 | Marques à suivre | Rue Campagne du Moulin 19 |
| Rue Albert 1er 95/3 | Renmans | Rue Campagne du Moulin 21 |
| Rue Albert 1er 95/4 | Aldi | Rue Campagne du Moulin 23 |
| Rue Albert 1er 95/5 | Orchestra | Rue Campagne du Moulin 25 |
| Rue Albert 1er 95/6 | Olivier Ferrent | Rue Campagne du Moulin 27 |
| Rue Albert 1er 95/7 | John John | Rue Campagne du Moulin 29 |
| Rue Albert 1er 95/8 | California Sun | Rue Campagne du Moulin 31 |
| Rue Albert 1er 95/9 | Voyages Copines | Rue Campagne du Moulin 33 |
| Rue Albert 1er 95/10 | O Bar | Rue Campagne du Moulin 35 |
| Rue Albert 1er 95/11 | Amusement Park | Rue Campagne du Moulin 37 |
| Rue Albert 1er 99/1 | MM Bijoux | Rue Campagne du Moulin 39 |
| Rue Albert 1er 99/2 | Bubba Ride | Rue Campagne du Moulin 41 |
| Rue Albert 1er 99/3 | Planet Parfum | Rue Campagne du Moulin 43 |
| Rue Albert 1er 99/4 | Blokker | Rue Campagne du Moulin 45 |
| Rue Albert 1er 99/5 | Trafic | Rue Campagne du Moulin 47 |
| Rue Albert 1er 99/6 | Shoe Discount | Rue Campagne du Moulin 49 |
| Rue Albert 1er 99/7 | Leenbaker | Rue Campagne du Moulin 51 |
| Rue Albert 1er 99/8 | Corposana + cabinets kinés | Rue Campagne du Moulin 53/11 |
| Rue Albert 1er 99/8 | Enfants de la Table Ronde | Rue Campagne du Moulin 53/12 |
| Rue Albert 1er 99/8 | Samuel DEJON | Rue Campagne du Moulin 53/21 |
| Rue Albert 1er 99/8 | ???? | Rue Campagne du Moulin 53/22 |
| Rue Albert 1er 99/8 | Zis Security | Rue Campagne du Moulin 53/31 |
| Rue Albert 1er 99/8 | DUFERCO - THIONVILLE | Rue Campagne du Moulin 53/32 |
| Rue Albert 1er 99/8 | CHR Citadelle | Rue Campagne du Moulin 53/41 |
| Rue Albert 1er 99/8 | Ac First | Rue Campagne du Moulin 53/42 |
| Rue Albert 1er 99/8 | ???? | Rue Campagne du Moulin 53/51 |
| Rue Albert 1er 99/8 | ???? | Rue Campagne du Moulin 53/52 |
| Rue Albert 1er 99/9 | Transition Sport | Rue Campagne du Moulin 55 |
| Rue Albert 1er 99/10 | Cuisine Art et Deco | Rue Campagne du Moulin 57 |

1. **Projet Covoit’Stop – Adhésion et adoption des arrêts sur le territoire communal.**

Madame HAIDON voudrait revenir sur l’arrêt de la rue Joseph Wauters car, si ses souvenirs sont bons, on avait dit qu’il se situerait à proximité du « Supra », mais il s’agit d’une propriété privée. Elle se demande si c’est bien opportun de l’installer là-bas, d’autant plus que la rue Joseph Wauters est déjà surchargée en véhicules (difficultés de stationnement, circulation problématique, …). Elle préconise de proposer un arrêt ailleurs que rue Joseph Wauters.

Monsieur le Bourgmestre suggère qu’on conserve les arrêts proposés et qu’on revoie la situation s’il s’avère que cet arrêt est problématique.

Monsieur SALMON rappelle qu’ici il s’agit d’un autostop organisé.

Madame HAIDON craint que cela ne se transforme parfois en covoiturage et que des gens stationnent leur véhicule là-bas.

Madame BRONZINI fait remarquer l’absence d’arrêt à Warfée. Elle demande s’il est possible d’ajouter des arrêts.

Monsieur le Bourgmestre pense que la démarche est évolutive et que s’il y a une demande de plusieurs personnes pour la création d’un arrêt, cela est envisageable. Il indique qu’il faut retenir qu’on n’est pas figé dans un système.

Monsieur SALMON demande si on a déjà reçu les panneaux signalétiques.

Monsieur le Bourgmestre répond par la négative mais signale que la commande sera passée dès après le conseil et pense que l’on pourra les placer rapidement. Il ajoute qu’il faudra aussi sensibiliser la population car il faudra des convoyés et des convoyeurs.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement Wallon ;

Vu la proposition de participation au projet commun de covoiturage à l'initiative de la Conférence des Elus "Meuse-Condroz-Hesbaye" ;

Vu le Schéma de Développent Territorial de l'arrondissement de Huy Waremme approuvé par 30 communes ;

Considérant que le principe de fonctionnement est le suivant : Les piétons porteront un brassard, se placeront aux arrêts prédéterminés et pourront être pris en charge par les automobilistes inscrits et dont les véhicules afficheront un autocollant reconnaissable. Les déchargements se feront à un autre arrêt pour permettre de combiner plusieurs prises en charge ;

Attendu que ce système est prévu pour des trajets ponctuels vers des destinations variées et supracommunales ou des trajets réguliers ne nécessitant pas d'arrangement préalable entre utilisateurs ;

Considérant que l'initiative est un complément idéal aux transports publics en permettant de rejoindre facilement une gare ou un arrêt de bus ;

Considérant le caractère durable de l'initiative permettant de recréer des liens sociaux et intergénérationnels entre individus ;

Considérant la validation des arrêts par le Tec Liège-Verviers lors de son courrier du 13 octobre 2014 ;

Considérant l’impossibilité d’installer des arrêts rue Yernawe dans le village de Yernawe et rue Mallieue dans le village de La Mallieue ;

Considérant la validation des arrêts par le Tec Liège-Verviers lors de son courrier du 13 octobre 2014 ;

Considérant l’approbation verbale de la DG01 lors de la visite de terrain du 31 juillet 2014 ;

Vu les propositions d'implantations d'arrêt que sont

* + Dommartin, Chaussée verte
  + Dommartin, Rue du Vicinal
  + La Mallieue, Rue J. Wauters
  + La Mallieue, Rue Surface
  + Saint-Georges, Chaussée verte
  + Saint-Georges, Rue Albert Ier
  + Saint-Georges, Rue Albert Ier
  + Saint-Georges, Rue Solovaz
  + Saint-Georges, Rue du Centre
  + Saint-Georges, Rue Eloi Fouarge
  + Stockay, Rue Reine Astrid
  + Stockay, Rue de la Bourse
  + Stockay, Rue J. Wauters
  + Sur les Bois, Rue G. Berotte
  + Sur les Bois, Rue E. Delcour (Intersection avec Rue C. Seret)
  + Tincelle, Rue Tincelle (Intersection avec Rue Noiset)
  + Warfusée, Rue Noiset (Intersection avec Rue Warfusée) ;

Considérant que la Province de Liège a réalisé un marché groupé pour l'achat des panneaux et des kits ;

Considérant la décision du collège communal du 13 octobre 2015 d’adopter la convention relative à la participation au système Covoit’Stop ;

Considérant que le prix global de l’achat du lot 1 : poteaux avec attaches et du lot 2 : panneaux génériques et explicatifs est de 38,17 euros ;

Considérant que ce marché sera renouvelé annuellement ;  
  
Statuant à l’unanimité :  
  
**DECIDE :**

* D'adhérer au projet Covoit'stop ;
* D'approuver les emplacements (arrêts) sur le territoire de la commune que sont :
  + Dommartin, Chaussée verte
  + Dommartin, Rue du Vicinal
  + La Mallieue, Rue J. Wauters
  + La Mallieue, Rue Surface
  + Saint-Georges, Chaussée verte
  + Saint-Georges, Rue Albert Ier
  + Saint-Georges, Rue Albert Ier
  + Saint-Georges, Rue Solovaz
  + Saint-Georges, Rue du Centre
  + Saint-Georges, Rue Eloi Fouarge
  + Stockay, Rue Reine Astrid
  + Stockay, Rue de la Bourse
  + Stockay, Rue J. Wauters
  + Sur les Bois, Rue G. Berotte
  + Sur les Bois, Rue E. Delcour (Intersection avec Rue C. Seret)
  + Tincelle, Rue Tincelle (Intersection avec Rue Noiset)
  + Warfusée, Rue Noiset (Intersection avec Rue Warfusée)
* D’inscrire au budget 2017 les dépenses prévues pour l'installation des panneaux ;
* De commander à la Province de Liège 17 panneaux (+ 1 de remplacement) et 17 poteaux (+ 1 de remplacement) ;
* De charger le service travaux de l’installation de ces panneaux ;
* De promouvoir le projet soit par le Plan de Cohésion Sociale si la commune en possède un soit par le service mobilité.

La présente délibération est transmise :

* à Monsieur le Président de l’asbl Conférence des Elus de Meuse Condroz Hesbaye, Christophe Collignon ;
* à Monsieur l’Inspecteur Général la Province de Liège – Service technique, voiries et développement durable, Michel Maréchal.

1. **Fabrique d’Eglise de SUR-LES-BOIS – Compte de l’exercice 2016. Adoption.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes telle que modifiée ;

Vu le décret du 13 mars 2014, publié au Moniteur belge du 04 avril 2014, entrant en vigueur le 1er janvier 2015, modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi que diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Attendu que toutes les dispositions relatives à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ont été rassemblées et intégrées dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus précisément dans le **titre VI du livre premier de la troisième partie du Code, article L3161-1 et suivants** ;

Vu la circulaire du 12 décembre 2014 de Monsieur Paul FURLAN, Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l’Energie portant sur la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu le compte de l’exercice 2016 arrêté par le Conseil de Fabrique d’Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M, en séance du 21 janvier 2017 ;

Attendu que ledit compte est parvenu au Collège communal le 30 janvier 2017, qu’il comprend la délibération du Conseil de Fabrique ainsi que les pièces justificatives requises ;

Vu le rapport du Chef diocésain dressé en date du 26 janvier 2017 et parvenu au Collège communal le 30 janvier 2017 ;

Considérant que le Chef diocésain a arrêté et approuvé le compte dont question sans remarque ni correction ;

Considérant que l’examen du compte par l’autorité communale ne suscite aucune observation de sa part ;

Considérant que le compte ne viole pas la loi ;

Attendu qu’il y a lieu d’approuver le compte de l’exercice 2016 de la Fabrique d’Eglise de SUR-LES-BOIS ;

A l’unanimité :

**ARRETE :**

Article 1er :

**Est approuvé**, en accord avec le Chef diocésain*,* le compte de l’exercice 2016 de la Fabrique d’Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M, arrêté par son Conseil de fabrique en séance du 21 janvier 2017, comme suit :

* Récapitulation des résultats :

Recettes totales : **9.796,06 €**

Dépenses totales : **4.939,48 €**

Excédent : **4.856,58 €**

Article 2 :

En cas de refus d’approbation de l’acte ou d’approbation partielle, un recours auprès du Gouverneur de la Province est ouvert à l’organe représentatif agréé ou l’établissement local dans les trente jours de la réception de la présente décision du Conseil communal.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée par envoi recommandé :

* au Conseil de la Fabrique d’Eglise de la paroisse Saint-Léonard de SUR-LES-BOIS, commune de SAINT-GEORGES S/M,
* à Monsieur l’Evêque de Liège

La présente décision sera notifiée sous pli ordinaire :

* à Madame la Directrice financière de la Commune de SAINT-GEORGES S/M.

1. **Comptabilité communale – Budget de l’exercice 2017 – Arrêté d’approbation du 09/02/2017 du Ministre wallon des Pouvoirs locaux. Communication.**

Monsieur WANTEN explique les réformations opérées par la tutelle au niveau du budget 2017 et donne les nouveaux résultats finaux.

1. **Régie Communale Autonome – Désignation d’un réviseur d’entreprises comme commissaire – Proposition d’attribution du marché. Autorisation.**

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1231-6 relatif à la désignation des commissaires aux comptes des régies communales autonomes ;

Vu la décision du Comité de direction de la RCA du 19 janvier 2017 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché relatif à la désignation d’un réviseur d’entreprises comme commissaire;

Vu la décision du Comité de direction de la RCA du 15 février 2017 proposant au Conseil communal d’autoriser l’attribution du marché susvisé à Nicolet, Bertrand & C°, Par industriel des Hauts-Sarts, Troisième Avenue, 19 à 4040 Herstal, pour le montant d’offre contrôlé de 4.350,00 € hors TVA ou 5.263,50 €, TVA comprise, soit un montant annuel de 1.450,00 € hors TVA ou 1.754,50 €TVA comprise ;

Après en avoir délibéré ;

A l’unanimité :

**DECIDE :**

Article unique :

**D’autoriser** la RCA à attribuer le marché “RCA Désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire” au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Nicolet, Bertrand & C°, Par industriel des Hauts-Sarts, Troisième Avenue, 19 à 4040 Herstal, pour le montant d’offre contrôlé de 4.350,00 € hors TVA ou 5.263,50 €, TVA comprise.

Madame HAIDON signale avoir reçu l’Annonceur Vlan, lequel comporte trois pages sur Saint-Georges dont deux sont fausses, notamment concernant la RCA. Elle suggère de demander au gestionnaire sportif de contacter le journal pour apporter les rectifications qui s’imposent.

Elle demande si on a eu des nouvelles concernant le plan d’entreprise approuvé par le Conseil d’administration de la RCA le 1er février, s’il va repasser au Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre répond par la négative étant donné qu’il a été approuvé par le CA sans modification par rapport au document adopté par le Conseil communal du 15/12/2016.

Monsieur le Bourgmestre-Président clôt la séance à 22h00.

Par le Conseil ;

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Catherine DAEMS. Francis DEJON.